Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2017-375** **25/04/2017**

Date de mise en application : 23/04/2017
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 25/04/2017
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Avis de vacance de l'emploi de secrétaire général(e) de l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro).

JORF n°0096 du 23 avril 2017

Texte n°84

Avis de vacance de l’emploi de secrétaire général(e) de l’Institut national d’études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro)

L’emploi de secrétaire général(e) de l’Institut national d’études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro) sera vacant à compter du 1er septembre prochain.

Montpellier SupAgro est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) placé sous la tutelle du ministère chargé de l’agriculture. Il forme 1 600 étudiants (dont 30 % d’étudiants étrangers) en cursus d’ingénieur, Master ou Doctorat, ainsi qu’en licence Pro et emploie 430 agents. L’établissement est doté d’un budget de fonctionnement d’environ 45 M€. Il conduit ses activités sur trois campus, dont deux à Montpellier et un en Lozère. Un des sites de Montpellier accueille un centre INRA avec lequel il a développé des services mutualisés. Doté d’un patrimoine important de surfaces bâties, il gère également des résidences étudiantes, un restaurant administratif et des domaines agricoles (production viti-vinicole et élevage ovin). Centré sur ces missions principales de formation et de recherche-innovation, l’établissement a diversifié ses activités de valorisation et d’expertise, notamment sur l’appui à l’ingénierie de formation dans les pays du sud.

Le (la) secrétaire général(e) exerce sa mission sous l’autorité directe de la directrice. Il (elle) est chargé(e) de la gestion administrative, financière et logistique de l’établissement et contribue à l’élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l’établissement. Il(elle) exerce une fonction de conseil auprès de la directrice.

Le (la) secrétaire général(e) est chargé(e) de coordonner et de moderniser l’action des services généraux et notamment de mettre en œuvre une politique des ressources humaines innovante, de conduire le processus d’élaboration financière et d’en suivre l’exécution. Il (elle) supervise la gestion de l’établissement dans les domaines patrimonial, de la restauration et de l’hébergement. Il (elle) coordonne la gestion de services mutualisés existants et contribue à la conception d’outils mutualisés de gestion des établissements d’enseignement supérieur agricole.

Le (la) candidat(e) devra posséder de solides compétences juridiques et managériales. Il (elle) connaîtra les règles de la gestion financière et comptable publique.

Les intéressé(e) s doivent remplir les conditions du statut d'emploi (décret n° 96-1062 du 5 décembre 1996 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire).

Tous renseignements sur cet emploi peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Lucie WACK, directrice générale de l'établissement (tél. : 04-99-61-22-00, mel : anne-lucie.wack@supagro.fr)

Les candidat(e) s adresseront leur dossier de candidature composé d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitæ détaillé, d'un état des services et de l'avis de leur supérieur hiérarchique au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, service des ressources humaines, sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération, bureau de la gestion des personnels de catégorie A et sous-statuts d'emploi (à l'attention de Mme Bricage, monique.bricage@agriculture.gouv.fr, tél. : 01-49-55-42-16), 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République française.